Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le





Commune d'AMPUS

ID: 083-218300036-20180410-CM2018_012-DE

Délibération N° 2018-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à 20 heures 30,

le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie PEREZ LEROUX, Adiointe.

Présents: Mmes, MM. Hugues MARTIN, Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRE, Roland

NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés: Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes: Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Pour : 12 Nombre de membres présents : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Nombre de Suffrages exprimés: 12

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 DE LA COMMUNE

M. le Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Commune qui s'établit ainsi :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	700 776.76 €
Recettes	876 861.72 €
Résultat de l'exercice	176 084.96 €
Résultat N-1 reporté	195 613.86 €
Résultat N-1 reporté SIVU Canjuers	614.94 €
Résultat de clôture	372 313.76 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	274 302.48 €
Recettes	297 475.03 €
Résultat de l'exercice	23 172.55 €
Résultat N-1 reporté	- 129 745.79 €
Résultat de clôture	- 106 573.24 €

DECLUTAT TOTAL DE CLOTUDE	245 740 52 6
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	265 740.52 €

Le Conseil Municipal, *hors la présence du Maire*, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-012